



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Onze Mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, POUVOIR à Mme CHERVIN.

Absents :

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

DATE DE
CONVOCAION
4 MARS 2026

DATE D'AFFICHAGE
4 MARS 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **17**

OBJET :
**AFFECTATION DU
RÉSULTAT
D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2026 –
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF.**

Le Conseil Municipal de Lapalisse,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de
l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Administratif 2025 du budget
annexe Assainissement collectif soumis au vote, au cours de la
séance, présente un **excédent d'exploitation de 616 828,67 €**,
décide à l'unanimité l'affectation suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT DE LAPALISSE

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	507 196,25 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	109 632,42 €
DÉFICIT	
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2025</u>	616 828,67 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	34 911,58 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	581 917,09 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2026) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2025</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2026) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission
le :

24 MARS 2026

12 MARS 2026

Le Maire

